

Attestation

**Utilisation du nouveau titre:**

**Spécialiste en organisation d'entreprise avec brevet fédéral**

Nous confirmons par la présente que les organisateurs et organisatrices avec brevet fédéral, vu l'art. 9.22 du règlement d'examen 2011, sont habilités à porter le titre de

**spécialiste en organisation d'entreprise avec brevet fédéral**

à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013.

Examens fédéraux d'organisateur  
Commission d'examen



Stefan Wiedmer  
Président CE

Glattbrugg, juin 2013